REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction générale de l'enseignement obligatoire - DGEO
Service finances et administration
Economat du DIP

Mis à jour le 14.10.2025

BON REPARATION MASSICOT

Seuls les massicots propres (débarrassés des éventuelles tâches de colle ou autres substances) seront pris en charge par le prestataire.

Date de la demande : .....

DEMANDE ETABLIE PAR

Nom et adresse de l'école :

.....

.....

Nom de la personne de contact :

.....

Adresse électronique :

.....

Numéro téléphone (facilement atteignable) :

.....

Joignable de préférence (jours ouvrables et horaire) :

.....

Modèle et N° du massicot

.....

.....

Massicot de :

☐ la salle des maîtres

☐ la salle de travaux manuels

☐ autre

.....

Nature du problème (à compléter par l'école)

.....

.....

.....

A compléter par l'école	**A compléter par le prestataire DMSA**
Par ma signature, je confirme avoir récupéré le massicot réparé et en état de marche. Date et signature :	Date de l'intervention ..... Date du retour ..... Si pas réparable sur place Signature ..... Fin travail

Ce bon dûment complété et signé doit être transmis par courriel à **ecdip@etat.ge.ch** une fois le travail terminé.